



## REGLEMENT INTERIEUR DE LA PLAJe BFC

### ENGAGEMENTS

Dans ses différents collèges, la PlaJe veille (autant que possible en fonction des candidatures) à maintenir une équité de représentativité entre :

- \* Bourgogne/Franche-Comté
- \* Hommes/femmes
- \* Structures culturelles/équipes artistiques

L'adhésion à la plateforme jeune public engage à respecter les valeurs énoncées dans la charte de Juin 2025.

Les structures de diffusion et les équipes artistiques investies ont le droit de postuler aux dispositifs du réseau au même titre que les autres. Ils ne feront pas partie du comité de sélection l'année concernée.

Des périodes de carence pourront être prévues pendant lesquelles l'équipe ou le lieu ne pourra pas postuler.

### MISSIONS

Au sein de l'association, deux types de mission se distinguent :

- **Les missions de fonctionnement (ce qui est nécessaire à la vie de l'association : finance, comptabilité, communication, ressources humaines). Elles sont confiées à des membres de la direction collégiale.**
- **Les actions et réflexions menées pour les acteurs du secteur, sur les territoires de la région. Ces projets peuvent varier d'une année sur l'autre. Ces groupes réunissent plusieurs types de membres : un référent qui fait partie de la direction collégiale, des membres du CA et des adhérents actifs.**

### MISSIONS des MEMBRES des GROUPES DE TRAVAIL

Être adhérent à jour de sa cotisation

Participer activement aux réflexions ou activités de son groupe.

Chaque groupe de travail a un référent qui assurera la transmission des décisions ou des besoins financiers à la direction collégiale pour validation.

### **MISSIONS des MEMBRES du CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)**

Être adhérent à jour de sa cotisation

Sensibiliser ses pairs à l'engagement dans le réseau lors de rencontres professionnelles, rendez-vous ou événement touchant le secteur du spectacle vivant pour l'enfance et la jeunesse.

Participer aux réflexions stratégiques quant à la vie et au développement de l'association (séminaires de septembre et de janvier, journée de l'AG, réunions ponctuelles nécessitées par la vie de l'association)

### **MISSIONS des MEMBRES de la DIRECTION COLLEGIALE (DR)**

La direction collégiale est responsable de la vie saine de l'association tant dans les principes démocratiques que financiers, ainsi que de la stratégie de développement.

Chaque année, la direction collégiale est ouverte à de nouvelles candidatures pour assurer un renouvellement de ses membres. Les postulants devront avoir participé à un groupe de travail et / ou au CA au préalable, au moins une année.

Les membres de la direction collégiale s'engagent à :

\* Être membre du CA et en remplir les missions

\* Participer une fois par mois à la réunion de direction collégiale (2 heures)

\* Être référent d'un Groupe de travail et/ou d'une mission de fonctionnement de l'association (finance, communication, veille démocratique, animation de réunion)

Les groupes de travail sont gérés par un référent ou un binôme référent dont au moins un des membres fait partie de la direction collégiale. La coordinatrice fait le lien avec l'un ou l'autre des référents qui est garant de la bonne circulation des informations.

\* Prendre sa part de responsabilité dans la représentativité du réseau (auprès de publics professionnels, partenaires, instances professionnelles, partenaires financiers) et à participer aux réunions avec les tutelles, partenaires, etc.

\* Assurer le renouvellement annuel du groupe finance (un nouveau membre intègre chaque année le groupe finance aux côtés de 2 membres plus anciens) pour la compréhension du modèle économique et le développement stratégique, les rendez-vous auprès des partenaires financiers, l'élaboration des budgets et des bilans, les demandes de subventions, la traduction budgétaire du projet de l'association.

\* Participer autant que possible aux événements de la PlaJe (la direction collégiale doit s'assurer qu'il y ait un minimum de personnes de la DR pour chaque événement).

**Les missions de fonctionnement de l'association se répartissent ainsi entre les membres, en lien avec la coordinatrice :**

- Responsabilité partagée de tous les membres de la direction collégiale dans la sensibilisation des pairs au réseau (développement des adhérents) ;
- Deux membres désignés collectivement seront garants de l'engagement de chacun tout au long de l'année sur les missions sus mentionnées. Ils auront toute légitimité pour interpeler les membres en cas de problème. Ces deux personnes seront référentes en cas de difficultés ou de désinvestissement pour entrer en discussion ;
- Une personne porte la représentation légale (signature de l'intégralité des documents officiels et des contrats de travail, représentativité légale et juridique : 1 an renouvelable jusqu'à 5 ans maximum) ;
- Une personne est titulaire de la licence d'entrepreneur 5 ans renouvelable ;
- Deux personnes ont en charge les Ressources Humaines (1 RDV par mois, 1 entretien individuel, plan de formation, congés, déclaration/contrat, VHSS) > 1 an renouvelable ;
- Deux personnes ont en charge l'animation de la vie associative : préparation et modération de réunions, préparation et animation de l'AG, visio avec des adhérents), veiller à la collégialité et aux mécanismes démocratiques > 1 an renouvelable
- Une personne a en charge la communication autour de la philosophie du réseau > 1 an renouvelable.